

N/REF: NT/ST N°216-2023

ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION TEMPORAIRE DES CONDITIONS DE STATIONNEMENT RUE DE LA POUDRIÈRE

Le Maire de la Ville de SAINT-MAX

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société SLD TP domiciliée 610 Rue Marie Marvingt 54200 TOUL, en vue d'effectuer des travaux de création d'un branchement eau potable pour le compte de la Métropole du Grand Nancy, Rue de la Poudrière 54130 Saint Max du 21 Août 2023 au 08 Septembre 2023.

Considérant que la configuration des lieux et l'emprise du chantier nécessitent des mesures restrictives en matière de stationnement.

ARRÊTE

ARTICLE 1°

La société SLD TP est autorisée à effectuer ces travaux de branchement eau potable pour le compte de la Métropole du Grand Nancy, Rue de la Poudrière 54130 Saint Max du 21 Août 2023 au 08 Septembre 2023.

ARTICLE 2°

*Le stationnement sera interdit à tout véhicule, sauf à ceux nécessaires au chantier.

*Les fouilles devront être pourvues de tous les éléments de protection nécessaires à la sécurité des usagers.

*Les piétons seront invités à prendre le cheminement proposé par l'entreprise.

ARTICLE 3°

La signalisation réglementaire sera fournie et mise en place par la société SLD TP qui sera responsable de tout incident pouvant survenir du fait et pendant les travaux.

ARTICLE 4°

Madame la Directrice Générale des Services, Messieurs les Agents de la Force Publique, la société SLD TP, la Métropole du Grand Nancy, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié conformément à la loi pour être exécutoire.

Pour le Maire empêché Jean-François MIDON

1er Adjoint au Maire

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nancy dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.